

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6911**

Intitulé

Spa praticien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Elégance groupe, Spa académie	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Spa-praticien(ne) exerce un métier du bien-être et de la relation client. Il ou elle accueille le client pour le conseiller, lui proposer et exécuter ensuite des soins et modelages, à effet exclusivement de bien-être, qui répondent à ses besoins et attentes et contribuant à son bien-être personnel. Les prestations réalisées proviennent de méthodes de différentes cultures et pouvant utiliser des équipements secs et "hydro" présents dans le secteur professionnel du SPA. Il ou elle vise à prolonger les prestations par des ventes de produits spécifiques ou de futures prestations. Sa relation avec le client vise sa satisfaction contribuant ainsi à maintenir et développer un climat de bien-être dans le spa. Enfin, il ou elle contribue à la gestion du spa sous l'autorité du SPA Manager.

Les compétences acquises (ou capacités attestées) sont:

Accueillir et faire le suivi de la clientèle en se montrant prévenant, à l'écoute et capable de conseiller efficacement des prestations.

Gérer les zones d'activité afin de les maintenir en permanence opérationnelles.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Réaliser les soins spécifiques du monde du Spa en étant capable de justifier et d'argumenter les choix de techniques, produits et équipements employés pour leur réalisation (en particulier les dimensions physiologie, anatomie et culture).

Avoir acquis des connaissances en techniques de vente pour être en mesure de réaliser des objectifs de vente de produits et de prestations.

Participer à la gestion de l'entreprise en vue de l'optimisation des locaux, de l'utilisation des produits et des cabines.

Effectuer des opérations de gestion informatisées avec un logiciel professionnel.

Les connaissances théoriques de biologie, cosmétologie et technologie sont appréciées dans le cadre de la mise en œuvre des compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Services à la personne, Spas urbains, Hôtels avec SPA, Thalasso ou centre de soins thermal, spas en instituts de beauté

SPA Praticien(ne) en Centre SPA, Thalasso et Centre Thermal

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UC1 : « Communication professionnelle » composée de deux sous-unités :

- UC11 : réalisation d'une fiche-client ;

- UC12 : accueil-conseil-suivi de la clientèle (3 observations en cours de formation avec fiches en annexe) ;

UC2 : « Réalisation des soins SPA et esthétiques » composée de deux sous-unités :

- UC21 : « Gestion de l'environnement de la pratique des soins SPA et esthétique » (3 observations en cours de formation avec fiches en annexe)

- UC22 : « Réalisation des différents protocoles » (3 observations en cours de formation avec fiches en annexe)

UC3 : « Vente » (3 observations en cours de formation avec fiches en annexe)

UC4 : « Gestion » (réalisation d'un dossier)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président du Jury : Directeur d'Elégance Groupe ou son délégué, 2 employeurs ou Managers de SPA, 2 employés au poste de SPA Praticien ou équivalent, 2 enseignants de la SPA Académie
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président du Jury : Directeur d'Elégance Groupe ou son délégué, 2 employeurs ou Managers de SPA, 2 employés au poste de SPA Praticien ou équivalent, 2 enseignants de la SPA Académie

En contrat de professionnalisation	X	Président du Jury : Directeur d'Elégance Groupe ou son délégué, 2 employeurs ou Managers de SPA, 2 employés au poste de SPA Praticien ou équivalent, 2 enseignants de la SPA Académie
Par candidature individuelle	X	Président du Jury : Directeur d'Elégance Groupe ou son délégué, 2 employeurs ou Managers de SPA, 2 employés au poste de SPA Praticien ou équivalent, 2 enseignants de la SPA Académie
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Président du Jury : Directeur d'Elégance Groupe ou son délégué, 2 employeurs ou Managers de SPA, 2 employés au poste de SPA Praticien ou équivalent, 2 enseignants de la SPA Académie

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence partielle avec le CAP d'esthétique : - sont acquises : l'unité UC3 et quelques compétences des unités UC12, UC21 et UC22 Equivalence partielle avec le B.P. ou le Bac. prof. esthétique cosmétique : - sont acquises : les unités UC11 et UC3 et quelques compétences des unités UC12, UC21, UC22 et UC4	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé SPA praticien(ne) avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012. L'organisme certificateur est Elégance Groupe - Elégance SPA Académie.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Spa praticien" avec effet du 22 août 2017, jusqu'au 07 août 2021.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé " Spa praticien(ne)" avec effet au 21 avril 2012 jusqu'au 22 août 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 personnes formées par an

Autres sources d'information :

contact@elegance-fr.net

<http://www.elegance-fr.net>

Lieu(x) de certification :

Elégance-Spa-Académie

47 rue Hôtel des Postes

06000 Nice

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Elégance-Spa-Académie - 47 rue Hôtel des Postes - 06000 Nice

- Elégance Montpellier - 100, impasse de Fabricants - 34820 Teyran

- Elégance spa & beauty Montpellier - Ecole du Corum - 47 quai du Verdanson - 34000 Montpellier

Historique de la certification :